

# MEDECINE DE PREVENTION

## FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR INTERVIENT POUR LE MAINTIEN DE LA « PRESTATION INFIRMIER » AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR



Nos représentants à la Formation Spécialisée du réseau Préfectures et SGCD sont intervenus, le 21 août 2024, auprès de la sous-direction de l'action sociale du Ministère de l'Intérieur sur la fin de la convention prise avec la société de maintenance des télécabines, risquant d'entraîner la rupture de la « prestation infirmier » dans certains départements concernés par cette convention.



La SDASAP nous a répondu qu'elle travaille actuellement à la passation d'un nouveau marché national relatif à l'utilisation et à la maintenance des télécabines !

**FO PRÉFECTURES rappelle l'importance de la médecine de prévention et alerte sur le risque de ne plus avoir d'infirmiers dans les départements munis de télécabines.** En effet, la convention avec la société de maintenance et gestion des télécabines s'est terminée fin juin 2024, ce qui a pour conséquence la fin des contrats infirmiers.

**Notre déléguée régionale Ile-de-France a donc alerté les préfets** de certains départements concernés de cette situation préoccupante. L'objectif ? éviter une rupture des prestations, tout en évoquant la situation des SGCD gestionnaires qui se sont trouvés, cet été, sans solution face à la fin de la convention prise par le Ministère.

**Notre Organisation Syndicale a rappelé la nécessité de maintenir la continuité de l'activité des infirmiers dans les départements conventionnés, à savoir le 92, le 93, le 95 et le 77.** Certaines préfectures, notamment les Hauts-de-Seine ou encore la Seine-Saint-Denis ont reconduit le contrat de leur infirmier, de façon provisoire.

La SDASAP confirme de son côté que le marché à l'étude prend bien en compte la mise à disposition du personnel infirmier et s'appliquera en Seine et Marne, en Seine Saint Denis, dans les Hauts de Seine et le Val d'Oise.



**FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR RESTE VIGILANTE SUR CETTE PROBLEMATIQUE ET SUIVRA SON EVOLUTION DANS L'INTERET DE TOUS LES AGENTS DES PREFECTURES, DES SOUS-PREFECTURES, DES SGCD ET DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Rejoignez-nous



30/08/2024